

Décret gouvernemental n° 2019-285 du 21 mars 2019, portant création d'une indemnité complémentaire occasionnelle au profit des magistrats de l'ordre judiciaire, des magistrats du Tribunal administratif et des magistrats de la Cour des comptes et la fixation de ses montants⁽¹⁾.

(1) Le texte est publié uniquement en langue arabe.

Par décret gouvernemental n° 2019-286 du 15 mars 2019.

Madame Amira Riahi épouse Saighi est nommée chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret gouvernemental n° 2019-287 du 15 mars 2019.

Monsieur Hakim Ben Soltan, magistrat de deuxième grade, est nommé chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret gouvernemental n° 2019-288 du 15 mars 2019.

Monsieur Nizar Barkouti, conseiller des services publics, est nommé chargé de mission au cabinet du Chef du Gouvernement.

Par décret gouvernemental n° 2019-289 du 15 mars 2019.

Monsieur Nizar Barkouti, conseiller des services publics, est chargé des fonctions de directeur général des droits de l'Homme à la Présidence du Gouvernement.

MINISTERE DES FINANCES

Arrêté du ministre des finances du 15 mars 2019, relatif au calendrier de préparation du projet de la loi des finances de l'année.

Le ministre des finances,

Vu la Constitution, notamment l'article 66,

Vu la loi organique n° 2019 -15 du 13 février 2019 portant loi organique du budget, notamment l'article 40

Vu décret Présidentiel n° 2016-107 du 27 août 2016, portant nomination du Chef du Gouvernement et de ses membres.

Vu décret Présidentiel n° 2017-124 du 12 septembre 2017, portant nomination de membres du Gouvernement.

Arrête :

Article premier – Le présent arrêté fixe le calendrier de préparation du projet de la loi des finances de l'année.

Art. 2 - la préparation du projet de la loi des finances de l'année se fait selon les délais suivants :

	Les étapes	Les structures concernées	Les délais
1	Préparation du cadre économique général à moyen terme	Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale	Dernier délai : 1 mars
2	Préparation du projet du cadre budgétaire à moyen terme global	Ministère des finances	Dernier délai : 15 mars
3	Envoi des dispositions fiscales proposées au Ministère des finances	Différentes structures, organismes nationaux et société civile	Dernier délai: 31 mars
4	Circulaire de la préparation du budget	- Présidence du Gouvernement - Ministère des finances	Dernier délai : 31 mars
5	Présentation des projets de cadres des dépenses à moyen terme sectoriels et les rapports annuels de performance	Différents ministères	Dernier délai : 20 avril
6	Evaluation de l'exécution de l'année précédente, actualisation du budget de l'année en cours et discussion des cadres des dépenses à moyen terme sectoriels avec les ministères	Ministère des finances	Dernier délai : 15 mai
7	Approbation du cadre du budget à moyen terme global par le Conseil des Ministres	- Présidence du Gouvernement - Ministère des finances	Dernier délai : 25 mai
8	Lettres de plafonds pour chaque ministère	Ministère des finances	Dernier délai : 31 mai

	Les étapes	Les structures concernées	Les délais
9	Transmission des projets des budgets incluant les cadres des dépenses à moyen terme, les projets annuels de performance et les rapports sur les fonds spéciaux au ministère des finances	Différents ministères	Dernier délai : 15 juin
10	Fin des discussions budgétaires entre les services du ministère des finances et les différents ministères	Ministère des finances	Dernier délai : 20 juillet
11	Arbitrage	Présidence du Gouvernement	Dernier délai : 31 juillet
12	Présentation des hypothèses et des grandes orientations du budget de l'Etat de la prochaine année devant l'Assemblée des représentants du peuple	- Présidence du Gouvernement - Ministère des finances	Dernier délai : 31 juillet
13	Préparation des documents annexés au projet de la loi des finances : <ul style="list-style-type: none"> • rapport général sur le budget de l'Etat y compris les dispositions fiscales et non fiscales • Le cadre du budget à moyen terme global et sa répartition sectorielle • Le tableau des équilibres globaux du budget de l'Etat • Le tableau des opérations de financement • Des notes explicatives relatives aux dépenses de chaque mission selon leur nature et leur destination • rapport sur l'endettement public • rapport contenant le tableau des différents transferts entre l'Etat et les entreprises publiques et les établissements publics à caractère non administratif et une analyse des garanties de l'Etat à leur profit • rapport sur les dépenses fiscales et les avantages financiers accordés • rapport sur les activités des fonds spéciaux au titre de l'année concernée par la préparation de la loi des finances 	Ministère des finances	Dernier délai : 31 août
14	Transmission des rapports annexés au projet de la loi des finances au ministère des finances : <ul style="list-style-type: none"> • Les projets annuels de la performance 	Différents ministères	Dernier délai : 31 août
	<ul style="list-style-type: none"> • rapport sur les entreprises publiques 	- Ministère des finances - Présidence du Gouvernement	
	<ul style="list-style-type: none"> • rapport sur la répartition régionale de l'investissement 	- Ministère du développement, de l'investissement et de la coopération internationale - Ministère des finances - Présidence du Gouvernement	
	<ul style="list-style-type: none"> • rapport relatif aux projets d'investissements réalisés dans le cadre des contrats de partenariat avec le secteur privé ou dans le cadre d'une concession ou à travers d'autres modalités de financement hors budget de l'Etat 	- Ministère des finances - Présidence du Gouvernement	
15	Approbation du projet de la loi des finances par le conseil des ministres	Présidence du Gouvernement	Dernier délai : 30 septembre
16	Transmission du projet de la loi des finances à l'Assemblée des représentants du peuple	Présidence du Gouvernement	Dernier délai : 15 octobre

Art. 3 - La préparation des projets des budgets des missions spéciales se fait selon les délais suivants :

	Les étapes	Les structures concernées	Les délais
1	Transmission des projets des budgets	<ul style="list-style-type: none"> - l'Assemblée des représentants du peuple - Le conseil supérieur de la magistrature - la Cour constitutionnelle - les instances constitutionnelles indépendantes - les instances juridictionnelles, judiciaires, administratives et financières dont leurs lois organiques prévoient l'autonomie administrative et financière 	Dernier délai : 30 avril
2	Discussion du projet du budget de L'Assemblée des Représentants du Peuple	<ul style="list-style-type: none"> - la commission chargée des finances à l'Assemblée des représentants du peuple - Ministère des finances 	Dernier délai : 30 juin
3	Discussion des projets des budgets : <ul style="list-style-type: none"> - Le Conseil supérieur de la magistrature - la Cour constitutionnelle - les instances constitutionnelles indépendantes - les instances juridictionnelles, judiciaires, administratives et financières dont leurs lois organiques prévoient l'autonomie administrative et financière 	<ul style="list-style-type: none"> - commissions ad-hoc à l'Assemblée des représentants du peuple - Ministère des finances 	Dernier délai : 30 juin
4	Arbitrage pour les projets des budgets : <ul style="list-style-type: none"> - le Conseil supérieur de la magistrature - la Cour constitutionnelle - les instances constitutionnelles indépendantes, - les instances juridictionnelles, judiciaires, administratives et financières dont leurs lois organiques prévoient l'autonomie administrative et financière 	<ul style="list-style-type: none"> - la commission chargée des finances à l'Assemblée des représentants du peuple - ministre chargé des finances 	Dernier délai : 31 juillet

Art. 4 - Le présent arrêté sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 15 mars 2019.

Le ministre des finances

Mouhamed Ridha Chalhoun

Vu

Le Chef du Gouvernement

Youssef Chahed